

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 décembre 2017, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. L'ensemble des points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été approuvés.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau

Ressources propres de la commune : 319 119 m³. Importations : 247 673 m³ (en hausse)

Nombre d'abonnés : 3958 (en augmentation)

Prix du m³ d'eau 1,64 € (tarifs inférieurs à la moyenne des communes de la CCPA))

Conformité bactériologique et physico-chimique : 100 %

Protection des ressources en eau : captage de Traon Ederm demande par le conseil municipal le 11 juillet 2017 d'ouverture d'enquête publique ; en attente de clôture de l'instruction par les services de l'Etat.

Rendement du réseau de distribution : 78,52% (en amélioration)

Subvention de 5000 € reconduite à l'association Cœur au Mali.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Nombre d'abonnements : 3236 (en augmentation).

Population desservie : 7525 habitants, pour une capacité nominale de 9500 équivalent-habitants.

Volumes facturés : 292 921 m³(en hausse).

Tonnage de boues produites : 103,4 tonnes de matière sèche

Prix du m³ : 1,51 € (tarif inférieur à la moyenne des communes de la CCPA)

Conformité de la collecte des eaux usées, des équipements d'épuration, de la performance des ouvrages d'épuration et de l'évacuation des boues.

Travaux projetés de restructuration de la station d'épuration : dans l'attente de la décision de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Raccordement des eaux résiduaires des établissements PRIMEL au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale : nouvelle convention au 1^{er} janvier 2018.

Lancement d'une consultation d'entreprises pour les travaux d'entretien et de modernisation de la voirie : accord-cadre jusqu'au 31/12/2018. Montant maximum annuel : 400 000 € TTC. Renouvelable 3 fois.

Tarifs du cimetière communal : fixation de tarifs pour une durée de 15 ans (au lieu de 20 ans). Autres tarifs inchangés.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2018 : sécurisation du secteur de Kerveguen (sécurisation des abords de l'école, de l'ALSH, du complexe sportif, réaménagement du partage de la voie entre les usagers, sécurisation des voies de circulation douces) et mise en accessibilité de 6 sites communaux (salle omnisport Abbé Le Guen, WC publics, chapelle de Lanorven, chapelle de Locmaria, église et allées du cimetière).

Demande de fonds de concours à la CCPA pour la création de logements sociaux par Brest Métropole Habitat, rue Marcel Bouguen.

Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018. Le décret ministériel paru le 28 juin 2017 et relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ajoute une nouvelle organisation possible par dérogation, soit le retour à la semaine de 4 jours. Dès la rentrée de septembre 2017, 43 % des communes françaises ont fait ce choix. Au questionnaire adressé aux parents par la municipalité, le taux de retour est de 63 % et 59,53% des réponses sont en faveur du retour à 4 jours. Le conseil municipal se prononce à la majorité pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018. Après consultation du conseil d'école en février 2018, la direction académique des services de l'Éducation nationale prendra la décision finale.

Modification du règlement intérieur du Multi-accueil : ajustements en particulier pour prendre en compte les prescriptions de la Caisse d'allocations familiales.

Relais Parents Assistantes Maternelles : renouvellement pour 4 ans de l'agrément par la Caisse d'allocations familiales et de la convention avec les communes partenaires.

Convention avec le Service départemental d'incendie et de secours pour les services Enfance municipaux : prise en charge par la commune de frais supplémentaires de garde d'enfants des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de secours de Plabennec afin de favoriser leur disponibilité opérationnelle.

Subvention projet de jeunes ; pour 3 jeunes plabennecois dans le cadre d'un projet humanitaire en Tanzanie.

Transferts des compétences Zones d'activités économiques et aires d'accueil des gens du voyage à la CCPA au 1^{er} janvier 2017 : évaluation des transferts de charges. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes a estimé le transfert de charges de la zone artisanale de Callac et de l'aire d'accueil des gens du voyage respectivement à 9829 € et à 10357 €.

Modalités Ressources humaines des transferts des compétences Eau et assainissement à la CCPA au 1^{er} janvier 2018. Le nombre total d'agents communaux (y compris Plabennec) qui seraient transférés au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 17. De manière générale l'organisation prévue au 1^{er} janvier 2018 limite les impacts du transfert de compétences pour les agents concernés, à savoir :

- la quasi-totalité des agents restent localisés au sein des services municipaux.
- Les éléments obligatoires de la rémunération sont maintenus.
- L'organisation du temps de travail n'est pas modifiée.

Modification tableau des effectifs : suppression d'emplois du service des eaux transférés à la CCPA et modification d'un emploi au Multi-accueil suite à une réorganisation.

Mise en place d'un Compte épargne temps permettant aux agents de la commune, dans les limites fixées par le décret du 20 mai 2010, d'épargner des droits à congés annuels non utilisés au cours de l'année.

Adhésion à un nouveau **contrat d'assurance prévoyance des agents** via le Centre départemental de gestion (CDG29).

Admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables Eau et Assainissement.

Décisions budgétaires modificatives : ajustements mineurs de crédits. Budget général : 4000 €. Budget annexe Eau : 570 €.

Montant du loyer pour location à titre exceptionnel et transitoire du logement situé 1, rue de la mairie.

Subventions aux associations UNC et Volley Club.

Convention d'accueil de bénévoles dans le cadre de la construction d'un club-house annexe a la salle de rugby, avenue de Kerveguen.

Convention d'occupation du domaine public pour la création d'un verger conservatoire associatif à titre gratuit au profit de l'association Avaloù Plabenneg, sur une emprise située au carrefour des rues de Taignon et Yves Le Brix.

Echange parcellaire Vourc'h Vian entre la commune (47 m²) et la SCI Jacq (65 m²).

Création d'un logotype pour la ville : lancement d'un jeu –concours et fixation d'une indemnité de 200 € au lauréat.

Vu le code du travail et les demandes de dérogations au repos dominical adressées au maire par certains commerçants, et afin de favoriser le dynamisme économique de la ville pendant la période des fêtes de fin d'année, le conseil municipal émet un avis favorable sur la **dérogation à la règle du repos dominical des salariés** les dimanches 23 et 30 décembre 2018.

Tarif d'occupation de la place du Champ de Foire : 2.50 € le mètre carré par jour d'occupation pour toute entreprise, commerçant, artisan établi sur Plabennec (5 € le m² si établi hors Plabennec).